



Compte rendu de la CAPL du 10 AVRIL 2009

Tableaux d'avancement catégorie C

*Attention les listes locales ne constituent pas les tableaux d'avancement.
Elles seront proposées aux CAP centrales pour détermination nominative des promotions.*

Avancement au grade d'agent d'administration principal du TP 2^{ème} classe (AAP2)

5 agents figurent sur la liste, 3 agents peuvent être proposés selon les quotas attribués par la CP, 4 agents sont proposés par l'administration :

- 1- Thierry SOLOMIAC
- 2- Catherine AGUILERA
- 3- Olivier JOANNET
- 4- Laurent RICHARD

Le 5^{ème} agent est écarté par l'administration compte tenu de sa notation malgré son ancienneté.

VOTE : **CONTRE** = CGT (2 voix) + CFDT (1 voix)
ABSTENTION = CFTC (2 voix)
POUR = FO (1 voix) + Administration

Avancement au grade d'agent d'administration principal du TP 1^{ère} classe (AAP1)

45 agents figurent sur la liste, 15 agents peuvent être proposés selon les quotas attribués par la CP, et 16 sont proposés par l'administration :

- | | |
|----------------------------|-------------------------|
| 1- Eliane COLLON | 10- Christian LUSIGNAN |
| 2- Gilbert PATRICK | 11- Muriel CHAILLOU |
| 3- Ginette QUINOT | 12- Françoise DROUIN |
| 4- David VILLAY | 13- Pascale INQUEL |
| 5- Mireille CARLI | 14- Christophe QUILLET |
| 6- Maryse GUICHARD | 15- Denis BRINON |
| 7- Georges JUEL | 16- Jean-Michel GUILLEN |
| 8- Claudine TANCREZ | |
| 9- Fabienne ROSETTE RENARD | |

VOTE : **CONTRE** = CGT (2 voix) + CFDT (1 voix)
ABSTENTION = CFTC (2 voix)
POUR = FO (1 voix) + Administration

Pourquoi la CGT vote CONTRE les tableaux d'avancement ?

Sans remettre en cause la qualité professionnelle des collègues inscrits sur ce tableau, nous votons contre le principe du tableau d'avancement car il utilise le 2^{ème} critère lié aux écarts de notes. Nous revendiquons la suppression des grades non fonctionnels (1^{ère} et 2^{ème} classes) et demandons un déroulement de carrière linéaire avec la seule prise en compte de l'ancienneté au sein des catégories.

Règles du tableau d'avancement à AAP1 et à AAP2

Critères de sélection pour les tableaux d'avancement (Note de service 08-010-V32 du 12/02/08)

1 – prise en compte de l'échelon par ordre décroissant :

- AA1 → AAP2 : avoir atteint le 5^{ème} échelon et qui comptent au moins 6 ans services effectifs dans le grade d'AATP (AR) au 31/12/2008.
- AAP2 → AAP1 : avoir 2 ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon et 5 ans de services effectifs dans le grade au 31/12/2008.

2- dans un même échelon le total des évolutions de note des 3 dernières années (2006, 2007 et 2008) par ordre décroissant.

Les agents proposés doivent avoir au moins la note de référence au titre des 3 dernières années.

Les agents ayant un écart de note de -0,02 ou -0,06 la dernière année sont automatiquement exclus.

3- dans un même échelon, à égalité dans le total des évolutions de note, départage sur l'ancienneté d'échelon par ordre décroissant.

Nouvelle règle introduite en 2009 :

Dans le cadre du plan d'accompagnement de la fusion DGI/DGCP, le ministre avait annoncé entre autres, « vouloir améliorer la fin de carrière des personnels » :

Tous les agents de 58 ans et plus au 31/12/2009, remplissant l'ensemble des conditions minimales de notation (notés au moins à la note de référence), seront classés avant tous les autres. Toutefois, ne peuvent être inscrits les agents en fin de carrière partis ou qui partiront en retraite moins de 6 mois après la date prévue de nomination au grade supérieur.

La CGT est opposée aux modalités introduites en 2006 pour les tableaux d'avancement suite à la réforme de la notation :

- La déconcentration de gestion entraîne une inégalité de traitement en fonction du département auquel appartient l'agent et en fonction du poste où il exerce, la « rotation positive » n'étant pas toujours appliquée... !
- La notation est le 2^{ème} critère de sélection avant l'ancienneté dans l'échelon. Le SNT CGT demande qu'il devienne le 3^{ème} et dernier critère, **comme pour la filière fiscale**.

Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT !
Je participe, je me syndique !

Vos élus en C.A.P.L. :

Céline Lisle celine.lisle@dgfip.finances.gouv.fr Pithiviers
Sandrine Allain sandrine.allain@dgfip.finances.gouv.fr Rive de Loire Nord
Site local : <http://www.tresor.cgt.fr/45/>
Email : cgt.045@dgfip.finances.gouv.fr